Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260209-2026_11-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuvième jour du mois de février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Joël HAMEL, Maire.
Présents : M. Joël HAMEL, Mme Nathalie LEGAC, M. Philippe HUE, Mme Catherine ECLIMONT, Mme Marylène BOURDAIS, M. Maxime DURVILLE, M. Louis DESPRES, Mme PICCO Danièle, M. Gérard ADEUX, M. Daniel BUSSY, Mme Anne HELBECQUE, M. Jean-Bernard LOISEL, Mme Brigitte REBOUT, M. Frédéric LEDUC, Mme Rozenn DONIO (arrivée à 20H05) et M. Philippe PARENT.
Absents excusés : M. Christian BREXEL donne pouvoir à Mme Rozenn DONIO (arrivée à 20H05, à partir de 20H05), Mme Soazig DUPLENNE (donne pouvoir à M. Philippe HUE) et Mme Rozenn DONIO (absente jusque 20H05, donne pouvoir à Madame Danièle PICCO jusque 20H05).
Absent : Mme Gwénola SIMON.

A été nommé secrétaire de séance : M. Philippe HUE.

DÉLIBÉRATION N°
2026/11

Date de la convocation et d'affichage : 05/02/2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	15	17	17

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE SALLE SOCIO-CULTURELLE -- AVENANT N°2 AU MARCHÉ TRAVAUX – LOT N°4 – COUVERTURE ZINC - ETANCHÉITÉ – CONCLU AVEC L'ENTREPRISE MAHEY

Vu les articles L.2121-1 à L.2121-12, L.2121-29, R.2121-9 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) concernant les modalités de fonctionnement du conseil municipal,
Vu l'article L.2122-22 du C.G.C.T. concernant la délégation du conseil municipal au Maire,
Vu le code de la commande publique, notamment l'article R.2194-8,
Vu la délibération du conseil municipal n°08/2020 du 26 mai 2020, relative à la délégation d'attribution du conseil municipal au Maire,
Vu l'avis favorable de la commission Administration générale en date du 02 février 2026,

M. le Maire rappelle que dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une salle socio-culturelle un marché de travaux lot n°4 – Couverture zinc - étanchéité a été conclu avec l'entreprise MAHEY sise 5, Impasse du Grand Jardin à SAINT-MALO (35418)

Date de la notification du marché public : 20/04/2022

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 245 353,22 €
- Montant TTC : 294 423,86 €

Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8 270,19 €
- Montant TTC : 9 924,23 €

Le présent avenant n°2 concerne un aléa suite à une négociation amiable du 24/11/2023 : remplacement des dômes suite à une erreur de réalisation de trémie entre les entreprises COREVA et MAHEY. La réservation demandée n'a pas été respectée par le lot gros-œuvre et il y a un problème de communication entre les deux entreprises pour adapter les ouvrages. Une solution amiable a été envisagée au 24/11/2023, la prise en charge de ces travaux par voie d'avenant actée.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260209-2026_11-DE

1	**LANTERNEAU DESENFUMAGE**				
1.1	**MODIFIÉ - Châssis de désenfumage type Phonipack composé d'éléments distincts :** **- 1 Certilight phonique posé en sortie de toiture** **- 2 trappes chutantes non CE de type OTF** **- 1 caisson acoustique isolé** **Données techniques d'un ensemble :** **SL 500** **SGO 1.59M2** **SUI 1 m²** **Poids 1210 KG** **Cotes exterieures du Caisson A x B : 1150 X 2455 mm** **Hauteur totale de la costière (caisson compris) 1280 mm** **Dimensions reservations = 1180 X 2485 mm A x B** **A= côté paumelles** **Performance acoustique 55 dB (-1 ; -4) (version pneumatique)** **=> chevêtre au lot charpente** **NB:LA RESERVATION DEVRA ÊTRE DE 1.18ML X 2.49ML**	U	2,00	19 859,80	39 719,60
1.2	Déduction prise en charge MAHEY	Ens	-1,00	17 186,47	-17 186,47
TOTAL	**LANTERNEAU DESENFUMAGE**				**22 533,13**

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 22 533.13 €
- Montant TTC : 27 039.76 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 12.55 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 276 156.54 €
- Montant TTC : 331 387.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Frédéric LEDUC, M. Philippe PARENT), 1 ABSTENTION (M. Maxime DURVILLE)

- **VALIDE l'avenant n°2 conclu avec l'entreprise MAHEY, d'un montant de 22 533.13 € H.T. portant le marché de 253 623,41 € H.T. à 276 156.54 € H.T.**
- **AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 conclu avec l'entreprise MAHEY.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire, M. Joël HAMEL.

MAIRIE de la GOUESNIERE Ille et Vilaine

La secrétaire de séance, Philippe HUE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.